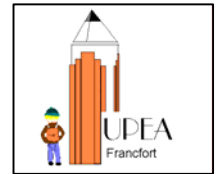




LYCEE FRANÇAIS VICTOR HUGO FRANCFORT/M.
FRANZÖSISCHE SCHULE FRANKFURT/MAIN

Gontardstrasse 11 – 60488 FRANKFURT/M.
Tél : +49 (0) 69 – 74 74 98 - 0 / Fax : +49 (0) 69 – 74 74 98 – 142
Site : www.lycee-francais-francfort.com



Le CENTRE de RESSOURCES "Troubles Spécifiques de l'Apprentissage"

Origine du Centre de Ressources

Un "Centre de Ressources TSA" est en développement au Lycée français Victor Hugo de Francfort depuis septembre 2005 sous l'impulsion d'une équipe avec un véritable engagement du LFFVH. Le Conseil d'Etablissement l'a en effet ajouté au projet d'établissement dès la rentrée 2005.

Partant du constat qu'un certain nombre d'élèves souffraient de Troubles Spécifiques de l'Apprentissage et que cette pathologie n'était pas prise en compte dans les pratiques pédagogiques, le Centre de Ressources s'est fixé pour **objectifs** de:

quantifier le phénomène dans l'établissement

sensibiliser les adultes confrontés à des enfants porteurs de TSA (équipe éducative et pédagogique, parents, enseignants, médecins scolaires)

informer et former les enseignants au dépistage et à la remédiation pédagogique

relier les enseignants et les spécialistes pour apporter une réponse pédagogique appropriée

aider les parents dans le parcours à suivre lorsqu'on découvre que son enfant présente un trouble des apprentissages.

faire appliquer les textes de lois, dans la mesure du possible eu égard au contexte d'un établissement français, décrétant que l'Ecole doit remédier à ce handicap.

Les 3 textes fondamentaux :

1- **Circulaire interministérielle n° 2002-024 du 31-1-2002** (BO Ed N du N°6 du 7 février 2002)

-propose un plan d'action pour les enfants atteints de TSL,

-avec application immédiate de l'adaptation pédagogique à ces Troubles spécifiques.

-Par ailleurs, les nouveaux programmes nationaux intègrent les recommandations relatives à la différenciation pédagogique et à l'évaluation des compétences des élèves.

2- **Circulaire DESCO et DGAS-3C 2004-157 du 29 mars 2004**

-Guide barème d'évaluation des déficiences et des incapacités remis à jour en 2004

intégrant les TSA et leur permettant de bénéficier des textes relatifs aux handicaps

3- **Circulaire - NOR : MENE0301373C - n° N°2003-100 DU 25-6-2003** (BO n°27 du 3 juillet 2003)

-concernant l'aménagement des temps d'examens pour les TSL

Les ressources humaines

A l'heure actuelle, elles sont centrées autour d'une cellule de travail composée de : Borde Evelyne, professeur certifié de lettres modernes, « coordinatrice pour le second degré » Roehm Béatrice, professeur des écoles, « coordinatrice pour le premier degré » Parisot Lydie, chercheur et enseignant chercheur en biologie du développement, membre actif d'associations françaises de parents d'enfants dyslexiques, " personne es qualité TSA".

Le "Centre Référent TSA" de Strasbourg assure l'investigation pluridisciplinaire des enfants francophones de Frankfurt pour éditer un bilan médical complet et une proposition de remédiation pédagogique adaptée ;

Des participations ponctuelles extérieures, (médecin scolaire, orthophonistes francophones et de tout autre intervenant spécialisé : logopède allemand, président d'association allemande sur légasténie...psychologues....)ont été renforcées.

Une orthophoniste française spécialisée installée à son compte dans une ville voisine diagnostique et assure le suivi de quelques enfants en attendant que d'autres spécialistes ouvrent leur cabinet sur Frankfurt.

Les ressources documentaires

Elles sont celles qui se consultent sur la page « élève en difficulté », du site Web de l'établissement.

Elles comportent une base de données et des liens utiles concernant définitions, références officielles, marche à suivre, ... une liste d'adresses locales de praticiens parlant français, la listes des centres référents en France....afin d'aider au mieux les francophones en milieu insulaire.

Une bibliothèque TSA en primaire, une autre pour le secondaire ont été envisagées et attendent les crédits nécessaires à leur création indispensable

Les élèves diagnostiqués comme porteurs de TSA pour l'année 2006/2007

(troubles spécifiques des apprentissages; dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, troubles déficitaires de l'attention +/-hyperactivité...).

Au primaire : 10% des enfants ont des difficultés spécifiques d'apprentissage

(30/300) répartis comme suit:

CP: 7 élèves (sur 3CP)

CE1: 15 élèves (sur 3 CE1)
CE2 : 5 élèves (sur 2 CE2)..
CM1-CM2: 6 élèves (sur 3 classes)

Au collège : 7.14% des élèves présentent un problème TSA

(9/126) répartis comme suit:

6ème: 1 élève TDA avec PIS et "AVS" et 1 élève Dysl

5ème: 1 élève TDA avec PIS

4ème: 0

3ème: 6 élèves Dysl +/-Dysorth+/-Dysgraphie, 6 PIS, 6 demandes d'aménagements des examens.

Au lycée : 6.3% des élèves ont des TSA

(5/79) répartis comme suit:

2de: 3 élèves Dysl+/-dysorth, 2PIS

1ère: 1 élève Dysl demande aménagement exams

Term: 1 élève Dysl demande aménagement exams

Ces enfants ont un suivi thérapeutique et des aménagements scolaires adaptés: **PIS** (Plan Individuel de Scolarisation), **PPRE** (Plan Personnel de Réussite Scolaire), aménagements aux examens.

Bilan des actions depuis 2005:

Formation

7 séminaires et stages de formation pour les enseignants ont été organisés et proposés avec succès dont 2 dans le cadre du PRF de la zone Europe Centrale.

séminaire sensibilisation :13 juin 2005: DYSLEXIE: CONNAISSANCES FONDAMENTALES ET IMPLICATIONS PEDAGOGIQUES (pour dyslexique et non-dyslexique) .Mme le Dr Chemical. Neuropédiatre. Responsable de l'unité de neuropsychologie et d'analyse des troubles du langage de Montpellier. Coordinatrice du Centre référent des Troubles Spécifiques du Langage oral & écrit

Atelier/table ronde: 14 juin 2005 :QUELS AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES et SOUTIEN AUX ELEVES sur des exemples de cas précis? Mme le Dr Chemical,

Séminaire/débat : 8 mars 2006 : la problématique de l'apprentissage de la lecture: rôle des processus cognitifs impliqués et difficultés" par le Professeur Elisabeth Demont, professeur en Psychologie du Développement à la Faculté de Psychologie & des Sciences de l'Education à Strasbourg.

Participation a une étude scientifique : Mars 2006 sujet de recherche scientifique ayant pour thème "difficultés en lecture et troubles attentionnels", dirigé par le Pr Demont et son équipe. Ainsi, 11 enfants du LFBVH et de l'école européenne ont apporté leur contribution à la science

Séminaire: 29 mars 2006 : troubles du langage et de l'apprentissage: entre médecine et pédagogie par Mme Massonat Sabine, orthophoniste

Stage pour les enseignants dans le cadre du programme de formation régionale à Berlin libellé: "appréhender l'élève dyslexique dans [la] gestion de la classe / identifier, coopérer, accompagner" ; **printemps 2006**

Stage pour les enseignants par GRF « Intégration des élèves dyslexiques dans une classe hétérogène » **janvier 2007**

PIS et PPRE: (équipes pédagogiques et partie médicale)

2005/2006: 6 PIS en 2ème degré et 6 PPRE en 1er degré

2006/2007: 10 PIS en 2ème degré et 1 PIS+20 PPRE en 1er degré

Aménagements aux examens

2005/2006: 6 dossiers de demande

2006/2007: 8 dossiers

Réunions de la Cellule de travail

Réunion hebdomadaire entre les enseignantes coordonnatrices et Mme Parisot

Soutien aux élèves dans le 1^{er} degré

Le soutien est actuellement organisé de la façon suivante:

En cycle 2 une séquence par semaine par les enseignants dont les élèves sont en musique et sur les séquences de piscine lorsque l'enseignant n'accompagne pas ses élèves à raison d'un semestre par enseignant.

En cycle 3 par suppression des cours d'allemand en accord avec la famille.

Pour tous les niveaux de cycle 2 et 3, en groupe classe par l'enseignant.

Soutien aux élèves dans le 2^d degré

Sous forme de PIS en fonction des troubles avec pour l'instant, aménagement des contrôles de connaissances, et/ou aménagement de l'emploi du temps.

Les élèves progresseraient davantage avec la mise en place des soutiens informatiques sur logiciels dédiés ou autres aides individuelles dont nous avons le savoir faire (attente de postes informatiques , abonnements, lieu de travail....) .

Constat

Le constat est pour l'heure tout à fait positif. De nombreuses actions ont pu être menées et la situation a grandement évolué au LFBVH. La prise en considération du handicap de ces enfants, la compétence TSA des enseignants permettent une pédagogie différente et une acquisition des connaissances améliorée dans un climat de confiance respective. Il a pour résultat un épanouissement des élèves et une implication accrue dans leur scolarité. La formation à cette problématique signifie une professionnalisation des enseignants en les dotant d'outils pédagogiques leur permettant de faire face avec davantage d'efficacité à ces troubles.

« Pour un enseignant, la présence d'enfants dyslexiques dans sa classe est un très bon moyen d'intégrer la nécessité de mettre en place une pédagogie différenciée. Chaque professeur se rendra vite compte que ce qu'il peut faire pour un enfant dyslexique, il peut le faire également pour les autres enfants en difficulté, et que cette adaptation au plus près des personnalités des enfants de sa classe lui apportera non seulement un enseignement plus efficace, plus apprécié, et plus respectueux des rythmes des capacités de chacun, mais également le plus grand plaisir qu'un enseignant puisse ressentir : la certitude de faire progresser tous les élèves d'une classe, dans le respect mutuel de l'enseignant et des enseignants et de participer, à sa mesure, à la naissance d'une école citoyenne ». La maison des enseignants.

Cependant l'organisation actuelle du soutien dans le 1^{er} degré est trop discontinu et peu cohérent, car les élèves concernés changent trop fréquemment d'enseignant. Il ne permet que peu de progrès eu égard aux besoins des enfants. En outre la configuration des locaux n'autorise pas la mise à disposition d'un local spécifique.

Une ouverture de classe spécifique regroupant les élèves en difficulté pour les cycles 2 et 3 permettrait avec l'aide d'un enseignant spécialisé de répondre aux besoins spécifiques des élèves et de les amener à réintégrer le plus rapidement possible une classe ordinaire.

Enfin, la mise en oeuvre est plus délicate et plus complexe à Francfort qu'en France du fait de la situation insulaire d'un établissement d'enseignement dans un environnement linguistique différent, (tutelle AEFÉ, Ministère des Affaires Etrangères associé au Ministère de l'Education Nationale, décrets d'application ne prévoyant pas toujours le cas des Français expatriés....).

Perspectives pour le LFBVH

Continuer à perfectionner et "automatiser" les procédures,
Former l'ensemble des enseignants, surtout en 1er degré, où le dépistage précoce est essentiel
Fournir le matériel adapté aux remédiations pédagogiques notamment pour le 1er degré
Officialiser la structure "Centre de Ressource TSA" en fournissant les moyens nécessaires à son fonctionnement en terme de temps enseignant, ligne budgétaire, création de poste ou de contrat (beaucoup trop de bénévolat pour l'instant).

Modalités de mise en oeuvre de ces perspectives

Reconduction de la décharge horaire de temps d'enseignement pour les 2 coordonnatrices: 2h minimum par semaine pour contact parents, élèves, médecins, orthophonistes, élaboration des PIS, réunions pédagogiques, tests d'outils, lecture des nouveaux textes de lois et de différents ouvrages traitant des troubles, échange avec d'autres enseignants en France ou en Allemagne, qui mènent des expériences pédagogiques analogues.

Dégagement de temps de formation pour ces coordonnatrices (1 à 2 semaines/an)

Application éventuelle du statut "d'enseignant référent" nouvellement mis en place par le Ministère aux 2 coordonnatrices.

Formation de l'ensemble des enseignants du 2nd degré aux TSA et à la remédiation pédagogique (par participation de chacun au stage du GRF de Strasbourg sur 2,5 jours)

Formation de l'ensemble des enseignants, Français et Allemands, des cycles 2 et 3 du 1er degré au dépistage précoce TSA et remédiation adaptée

En effet le **Code de l'éducation L.541-1 du 18/01/2002** prévoit

"A l'occasion de la visite de la 6^{ème} année, **un dépistage des troubles spécifiques du langage est organisé**. Les médecins de l'éducation nationale travaillent en lien avec l'équipe éducative et les professionnels de santé afin que, pour chaque enfant, **une prise en charge et un suivi adaptés soient réalisés**."

Reconnaissance en tant que personne-ressource du travail de madame Parisot par l'AEFE (contrat) et de son investissement (tenir à jour les informations scientifiques, légales et technologiques sur les TSA; participation à des groupes de travail au niveau académique, national et européen; contacts avec spécialistes TSA, (conférenciers dans disciplines médicale, éducative, technique avec outils), construction d'un réseau local de praticiens compétents francophones; recherche d'ouvrages bibliographiques et d'outils de remédiation à proposer aux enseignants ; recherche de soutien financier, politique...; développement du projet Centre de Ressources TSA exportation de cette structure vers les autres établissements français en Allemagne et en Europe; diffusion des données auprès des enseignants coordinateurs; de consultant-conseil .

Acquisition d'outils de dépistages et de remédiation (batteries de tests, livres, logiciels...), achat de l'essentiel d'une bibliothèque de référence, d'ordinateurs dédiés: création d'une ligne budgétaire spécifique?

Mise en place de l'aide à certains élèves avec des AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) ou aux enseignants avec des EVS (Emplois de Vie Scolaire). Le service des bourses de l'AEFE est prêt à étudier la proposition.

Demande d'ouverture au minimum d'un demi-poste spécialisé dans le 1er degré ou autorisation d'heures spécifiques.

Obtenir l'application concernant la loi d'orientation 2005 de l'**article L. 321-4 du Code de l'éducation**: "Dans les écoles, des **aménagements particuliers et des actions de soutien** sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de **troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie**"

Assurer la communication interne et externe : maintenance à niveau du site internet dédié aux élèves en difficultés d'apprentissage, développer la communication entre le LFVH et les parents, les relations extérieures.

Informar, Soutenir, Accompagner les familles pour permettre aux jeunes enfants souffrant de TSA de suivre une scolarité en milieu ordinaire.

Identifier le LFVH comme établissement pilote TSA.

Francfort, le 5 mai 2007

Evelyne Borde, enseignante 2d degré
Béatrice Roehm, enseignante 1^{er} degré
Lydie Parisot, enseignante chercheuse, parent d'élève
Michel Vuillaume, Proviseur